



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/16-716-333 du 19/09/2016

« FOCUS » PROJETS ENTRE STRUCTURES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES DE L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ) - SUBVENTIONNEMENT DES PROGRAMMES ENTRE STRUCTURES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : DAREIC : Mme HANVIC - Tel : 04 42 91 72 85 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr - Inspection pédagogique régionale d'allemand

Avec le programme « Focus », l'Ofaj souhaite encourager les coopérations dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle. Ces programmes sont le plus souvent le résultat de partenariats entre établissements scolaires et associations.

1. Définition et objectif

Le programme «Focus» concerne des rencontres franco-allemandes de jeunes organisées en tiers lieu avec hébergement commun et portées conjointement par des structures scolaires et extra-scolaires.

Le contenu et la réalisation du projet franco-allemand doivent être préparés et réalisés conjointement par les partenaires allemands et français.

Les rencontres doivent être axées autour d'une thématique et d'un projet commun. Les porteurs du projet s'engagent à préparer la rencontre ainsi qu'à l'évaluer. Les structures scolaires et extra-scolaires sont impliquées à part égale dans la conception, la réalisation et l'évaluation du projet. L'apprentissage linguistique et interculturel est pris en compte lors de la conception du programme. Les visites et/ou la participation à des cours ne doivent être que ponctuelles et faire partie intégrante du projet en vue d'atteindre les objectifs.

Pour respecter le critère de réciprocité de l'Ofaj, chaque rencontre devra être suivie d'une deuxième rencontre appelée « rencontre retour » qui doit se dérouler dans le pays partenaire. La «rencontre retour» peut avoir lieu la même année que la première rencontre, ou l'année suivante.

2. Public concerné

Pour que le projet soit éligible à une subvention, **le partenariat doit être au moins constitué d'un établissement scolaire et d'une association** et la demande de subvention doit être déposée **conjointement** par l'établissement scolaire et l'association.

Sont éligibles : les écoles primaires, les collèges, les lycées généraux et technologiques, les associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique.

3. Soutien

Les directives de l'Ofaj définissent le cadre et les conditions de soutien des projets.

Dans la limite des crédits disponibles, les taux de subventionnement en vigueur au secteur extra-scolaire seront appliqués pour les deux secteurs. Une demande de subvention pour une rencontre préparatoire pourra être déposée par le demandeur qui réside dans le pays où se déroule la réunion.

4. Modalité de dépôt de la demande

La demande de subvention pour un projet de coopération scolaire/extra-scolaire doit être déposée conjointement par un établissement scolaire et une association. Un demandeur principal prend la responsabilité de la gestion financière du projet vis-à-vis de l'Ofaj. Le programme pédagogique doit néanmoins être développé par l'ensemble des partenaires.

Les schémas suivants sont possibles :

- le demandeur est un établissement scolaire - le partenaire est une ou plusieurs associations (du pays partenaire) ;
- le demandeur est une association - le partenaire est un ou plusieurs établissements scolaires (du pays partenaire) ;
- les demandeurs sont un établissement scolaire et une association (dans ce cas, il sera décidé au préalable, à qui sera versée la subvention) - le partenaire est un établissement scolaire et/ou une association.

La mention « Focus » doit figurer sur le formulaire de demande de subvention. Le formulaire est à télécharger sur le site Internet de l'Ofaj : www.ofaj.org/formulaires . Les dossiers de candidature sont à renvoyer à l'adresse suivante : Office Franco-allemand pour la Jeunesse
Bureau Échanges scolaires et extra-scolaires - Programme Focus, Molkenmarkt 1, D- 10 179 Berlin

Contact pour le projet Focus

Anne-Sophie Lelièvre - Bureau « échanges scolaire et extra-scolaires »

0049 30 288 757 10 - focus@ofaj.org

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille